SERRE CHEVALIER

MODE D'EMPLOI

INSCRIPTION

- Demandes

Toute inscription doit être faite par écrit à l'aide du formulaire correspondant, accompagnée des deux chèques**, avant les dates indiquées au bas du formulaire.** Se reporter au document « Tarifs » pour connaître le prix du séjour en fonction de la période demandée.
A cette date, les réservations définitives seront attribuées aux demandeurs (un arbitrage sera effectué pour les semaines demandées par plusieurs personnes).
Une fois les attributions effectuées, chaque demandeur recevra par téléphone ou mail l'avis d'acceptation ou de refus de sa demande.
Les dates de séjour restant libres seront ensuite attribuées aux premières personnes en effectuant la demande.

- Annulation

Toute annulation de séjour doit être notifiée par écrit. Seule la date de réception du courrier fera foi. Si cette annulation intervient **moins de 16 jours avant le départ**, le chèque de caution sera retenu, à titre d'indemnité.

- Retraités

Ils ne peuvent prétendre à une occupation en haute saison, et ne sont pas prioritaires le reste de l'année. Un tarif unique de 170 €/semaine leur est appliqué.

SEJOUR

- AVANT VOTRE DEPART

ATTENTION CHANGEMENT L'AGENCE URBANIA NE POSSEDE PLUS DE CLES.
VEUILLEZ LES RECUPERER A LA CCI AUPRES DE :

Andrée MONTET
Service Promotion et Collecte TA
12 rue de la République
30032 Nîmes Cedex 1
Tel : 04 66 879 712
Tel portable : 06 89 03 10 11
Mail : andree-montet@laposte.net

Françoise MADRIGAL
Service Informatique
12 rue de la République
30032 Nîmes Cedex 1
Tel : 04 66 879 945
Tel portable : 06 20 09 24 81
Mail : madrigal@nimes.cci.fr

Adresse de l'appartement : **Digicode de l'immeuble : 1236**

Adresse : Résidence « Le Bois des Coqs » Bâtiment 2 Appt 232 – Chantemerle - 05330 SERRE CHEVALIER

- A votre Arrivée

Procéder à l'état des lieux en spécifiant les noms et la période du séjour. N'oubliez pas de **dater et signer le document.** Celui-ci devra être renvoyé impérativement à la fin de votre séjour.

- Pour votre départ

Ne pas oublier de laisser la porte du réfrigérateur ouverte
Ne pas oublier de fermer le compteur électrique (dans l'entrée à gauche)

Il faut libérer l'appartement le samedi matin à 11 H 00

REMETTRE IMPERATIVEMENT LES CLES ET L'ETAT DES LIEUX AUX RESPONSABLES :

Andrée MONTET
Service Promotion et Collecte TA
12 rue de la République
30032 Nîmes Cedex 1
Tel : 04 66 879 712
Tel portable : 06 89 03 10 11
Mail : andree-montet@laposte.net

Françoise MADRIGAL
Service Informatique
12 rue de la République
30032 Nîmes Cedex 1
Tel : 04 66 879 945
Tel portable : 06 20 09 24 81
Mail : madrigal@nimes.cci.fr

Si ce document n'est pas renvoyé, nous serions au regret d'encaisser votre chèque de caution.
Toute dégradation ou casse devra être signalée afin de prévoir une remise en état. Attention, en fonction de la dégradation ou de la casse, la caution pourra être encaissée.
Sauf demande expresse de restitution, le chèque de caution sera détruit après vérification de l'état des lieux.

CHAQUE LOCATAIRE DOIT ASSURER L'ENTRETIEN DU LOGEMENT ET LE LAISSER DANS UN ETAT DE PARFAITE PROPRETE